# 12044/24

## ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 08 octobre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat le 08 octobre 2024

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République française



Bruxelles, le 4 octobre 2024 (OR. fr)

12044/24

**CES 20** 

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité

économique et social européen, proposé par la République française

12044/24 SP/ec GIP.INST **FR** 

### **DÉCISION (UE) 2024/... DU CONSEIL**

du ...

## portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République française

## LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la décision (UE) 2019/853 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité économique et social européen<sup>1</sup>,

vu la proposition du gouvernement français,

après consultation de la Commission européenne,

12044/24 SP/ec 1 GIP.INST FR

JO L 139 du 27.5.2019, p. 15, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2019/853/oj?locale=fr.

#### considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 2, du traité, le Comité économique et social européen est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile, en particulier dans les domaines socioéconomique, civique, professionnel et culturel.
- (2) Le 2 octobre 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/1392<sup>2</sup> portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020.
- (3) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la démission de M. Denis MEYNENT.
- (4) Le gouvernement français a proposé M. Pascal DEBAY, *Membre du secrétariat du Comité Régional de la Confédération Générale du Travail (CGT) Grand Est*, en tant que membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025,

#### A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

5.10.2020, p. 1 ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2020/1392/oj?locale=fr).

SP/ec 2
GIP.INST FR

12044/24

Décision (UE) 2020/1392 du Conseil du 2 octobre 2020 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020 (JO L 322 du

#### Article premier

M. Pascal DEBAY, *Membre du secrétariat du Comité Régional de la Confédération Générale du Travail (CGT) - Grand Est*, est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président/La présidente

12044/24 SP/ec 3

GIP.INST FR